|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité technique  Cinquante-septième session Genève, 25 et 26 octobre 2021 | TC/57/INF/5  Original : anglais  Date : 8 septembre 2021 |

Bases de données sur les descriptions variétales

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

RÉsumÉ

L’objet du présent document est de faire rapport sur les faits nouveaux concernant les bases de données sur les descriptions variétales et d’inviter les membres de l’Union à rendre compte des travaux concernant la création de bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires.

Les questions concernant l’élaboration d’une plateforme permettant d’accéder aux bases de données des membres de l’UPOV contenant des descriptions variétales sont présentées dans le document TC/57/9 “Coopération en matière d’examen”.

Il sera rendu compte des faits nouveaux intervenus au sein du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur à sa trente-neuvième session[[1]](#footnote-2) dans un additif au présent document.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

TC : Comité technique

TC-EDC : Comité de rédaction élargi

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

TWP : Groupe(s) de travail technique(s)

Le présent document est structuré comme suit :

[Résumé 1](#_Toc83031506)

[Informations générales 2](#_Toc83031507)

[FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES À LEURS SESSIONS DE 2021 2](#_Toc83031508)

Informations gÉnÉrales

À sa quarante-cinquième session[[2]](#footnote-3), le Comité technique (TC) a noté qu’il ressortait des faits nouveaux consignés dans le document TC/45/9 “Publication des descriptions variétales” que les membres de l’Union mettaient actuellement au point des bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires et, le cas échéant, qu’ils collaboraient à la mise au point de bases de données destinées à la gestion des collections de variétés, notamment à l’échelle régionale. Le TC est convenu qu’il pourrait s’avérer utile d’offrir aux membres de l’Union la possibilité de rendre compte de ces travaux de manière cohérente au TC, aux TWP et au BMT. Sur cette base, le TC est convenu de remplacer le point de l’ordre du jour “Publication des descriptions variétales” par le point “Bases de données sur les descriptions variétales” figurant aux ordres du jour des prochaines sessions du TC, des TWP et du BMT. À cet égard, il a rappelé l’importance de la liste des critères à prendre en considération pour l’utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, telle qu’elle est établie au paragraphe 3 du document TC/45/9 et reproduite ci-dessous. Le TC est également convenu qu’il ne serait pas nécessaire que l’information présentée soit liée à la publication des descriptions (voir le paragraphe 173 du document TC/45/16 “Compte rendu”).

“3. Lors de sa quarante-troisième session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2007, le Comité technique (TC) a approuvé la liste des critères à prendre en considération par les groupes de travail techniques (TWP) en vue de l’utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, qui s’établit ainsi :

“a) examiner les espèces pour lesquelles la création d’une base de données internationale contenant des descriptions variétales pourrait selon eux présenter un réel intérêt;

“b) définir l’objectif et les avantages escomptés;

“c) sélectionner les caractères pour lesquels des descriptions devraient être publiées;

“d) préciser pour chaque caractère le degré d’harmonisation d’ores et déjà obtenu ou visé (dans ce dernier cas, indiquer si des actions doivent être prévues afin d’améliorer le niveau d’harmonisation : tests d’étalonnage, révision de la description de la méthode d’observation prévue dans le principe directeur, …);

“e) étudier la pertinence d’une “démarche régionale” plutôt que d’une “démarche internationale” (étudier des groupes de pays et comparer les descriptions au sein de ces seuls groupes);

“f) proposer des écarts minimum, lors de la comparaison de données, pour les caractères pertinents;

“g) dresser une liste des pays qui contribueraient à la publication;

“h) étudier le type d’accès (libre ou réservé aux fournisseurs de données); et

“i) étudier le coût de tout projet.”

Suite à la décision prise par le TC à sa quarante-cinquième session, il est rappelé que les membres de l’Union sont invités à rendre compte au TC, aux TWP et au BMT des travaux concernant la création de bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES À LEURS SESSIONS DE 2021

À leurs sessions de 2021, le TWV[[3]](#footnote-4), le TWO[[4]](#footnote-5), le TWA[[5]](#footnote-6) et le TWF[[6]](#footnote-7) ont examiné le document TWP/5/2 (voir les paragraphes 87 à 92 du document TWV/55/16 “Report”; les paragraphes 48 à 50 du document TWO/53/10 “Report”; les paragraphes 59 à 62 du document TWA/50/9 “Report”; et les paragraphes 55 à 59 du document TWF/52/10 “Report”).

Il sera rendu compte des observations formulées par le TWC à sa trente-neuvième session dans un additif au présent document.

Le TWV, le TWO, le TWA et le TWF ont pris note des rapports présentés aux TWP en 2020 sur les bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires.

Le TWV, le TWO, le TWA et le TWF ont noté que les membres de l’Union seraient invités à rendre compte aux TWP des travaux concernant la création de bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires.

À sa cinquante-cinquième session, le TWV a suivi un exposé intitulé “Management of the reference collection – European Union Melon database” (gestion de la collection de référence – base de données de l’Union européenne sur le melon) présenté par un expert de la France. Le texte de l’exposé figure dans le document TWV/55/7.

À sa cinquante-cinquième session, le TWV a reçu un rapport verbal d’un expert des Pays-Bas sur la “base de données relative à la tomate”.

À sa cinquante-cinquième session, le TWV s’est félicité des travaux accomplis concernant la constitution de telles bases de données pour la gestion des collections de référence et a invité les autorités participantes à partager leurs connaissances et leurs informations afin d’élaborer des descriptions variétales harmonisées et fiables. Il s’est en outre félicité de la proposition faite par un expert des Pays-Bas de présenter, à la cinquante-sixième session du TWV, un exposé sur la collection de descriptions variétales qui serait accessible au public pour une utilisation ultérieure.

À sa cinquantième session, le TWA a suivi un exposé intitulé “Integration of molecular data into DUS testing in Durum Wheat” (intégration de données moléculaires à l’examen DHS du blé dur), présenté par un expert de l’Autriche. Une copie de l’exposé figure dans le document TWA/50/7. Le TWA a pris note des informations fournies et a décidé d’inviter l’expert de l’Autriche à rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante et unième session.

À sa cinquante-deuxième session, le TWF a noté que le Canada, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l’Union européenne publiaient des descriptions variétales sur leurs sites Web. Le TWF est convenu d’inviter les membres à fournir au Bureau de l’Union, d’ici au 31 décembre 2021, des informations sur la manière d’accéder aux descriptions variétales publiées, par exemple les liens vers les pages Web contenant ces informations.

À sa cinquante-deuxième session, le TWF a noté que les informations communiquées au Bureau de l’Union seront présentées aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2022, dans le document “Bases de données sur les descriptions variétales”. Le TWF est convenu que, lorsque les informations seront disponibles, le Bureau de l’Union devra être invité à vérifier si les informations figurant sur les pages Web contenant des descriptions variétales peuvent être mises à disposition sur le site Web de l’UPOV.

Les questions concernant l’élaboration de la plateforme permettant d’accéder aux bases de données des membres de l’UPOV contenant des descriptions variétales sont présentées dans le document TC/57/9 “Coopération en matière d’examen”.

[Fin du document]

1. Organisée aux États-Unis d’Amérique par voie électronique du 20 au 22 septembre 2021. [↑](#footnote-ref-2)
2. Tenue à Genève du 30 mars au 1er avril 2009. [↑](#footnote-ref-3)
3. À sa cinquante-cinquième session, organisée par la Turquie par voie électronique du 3 au 7 mai 2021. [↑](#footnote-ref-4)
4. À sa cinquante-troisième session, organisée par les Pays-Bas par voie électronique du 7 au 11 juin 2021. [↑](#footnote-ref-5)
5. À sa cinquantième session, organisée par la République-Unie de Tanzanie par voie électronique du 21 au 25 juin 2021. [↑](#footnote-ref-6)
6. À sa cinquante-deuxième session, organisée par la Chine par voie électronique du 12 au 16 juillet 2021. [↑](#footnote-ref-7)